

Une voix: C'est l'heure à laquelle il se couche.

L'hon. M. Monteith: Le député a laissé entendre que nombre d'entre nous étions à la Chambre depuis trop longtemps. Je vois entrer avec plaisir le solliciteur général, il appartient aussi à cette catégorie puisqu'il est à la Chambre depuis environ 13 ans de plus que moi.

Une voix: Et il est bon pour le Sénat.

Des voix: Oui, au Sénat.

L'hon. M. Monteith: Certains députés qui sont ici depuis plusieurs années éprouvent un certain respect pour la Chambre des communes en tant qu'institution. L'honorable préopinant, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) s'est fait justement remettre à sa place par le chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsqu'il s'est vu poser une question fort simple. On lui a demandé s'il recommanderait l'adoption par la Chambre de l'article actuel. Il ne peut pas y répondre. Il sait fort bien que son propre leader à la Chambre et certains des nôtres ont fait des propositions qu'il accepterait. Donc, il ne faudrait pas que la Chambre adopte la règle sous sa forme actuelle.

La journée a été très longue pour Votre Honneur et j'ose croire, monsieur l'Orateur, que vous seriez patient avec moi. Je n'ai pas l'intention de susciter la rupture ou la controverse. Je vais essayer d'exposer d'une façon que j'estime assez sérieuse d'envisager l'ensemble du problème qui se pose à nous. Alors que je participe au débat ce soir mes souvenirs me reportent à 1956. Je siégeais devant les rideaux et participais à un autre débat sur la clôture. A ce moment-là, feu l'orateur suppléant de la Chambre des communes, un de mes excellents amis, me rappelait à l'ordre parce que j'avais voulu comparer feu le très honorable C. D. Howe à Jules César. Je croyais avoir un bon argument. Monsieur l'Orateur suppléant n'était pas de cet avis. J'ai dû m'incliner devant son opinion à la suite de quoi je n'ai pas poursuivi l'argument. C'était pendant le débat sur la clôture. Ce soir, j'espère m'en tenir strictement à ce que vous estimerez conforme au Règlement, monsieur l'Orateur. Je prends part, ce soir, à ce débat parce que je suis convaincu que le gouvernement se trompe du tout au tout dans sa manière d'envisager cette question. Ce n'est pas ainsi que des hommes raisonnables devraient trancher leurs différends ou trouver des solutions à des problèmes qui supposent un conflit de

[L'hon. M. Monteith.]

part et d'autre. La Chambre des communes est ou a été une institution démocratique. Jusqu'ici, elle était une institution où les députés avaient à la fois le privilège et le devoir de se faire entendre. Je ne suis pas très versé dans le Règlement de la Chambre. Je n'ai jamais prétendu l'être mais je suis resté ici assez longtemps, depuis 1953, pour estimer que je sais ce qui fait marcher le Parlement. Je pense que j'ai un faible pour cette institution. Et je n'aime pas ce que je vois ici aujourd'hui.

• (11.50 p.m.)

Des voix: Bravo, bravo.

L'hon. M. Monteith: Je vois le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est ici depuis plus longtemps que moi. Je vois l'honorable solliciteur général qui est ici depuis plus longtemps que moi. Je ne vois pas le député de Brantford mais il est arrivé ici en même temps que moi. Il y en a plusieurs autres qui sont venus à peu près en même temps ou avant moi et qui ne se sentent pas rassurés par la tournure que prennent les événements au Parlement, aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, j'aimerais évoquer ce qui est arrivé à la Chambre des communes en 1955. Je crois qu'il s'agissait d'une situation très intéressante. Depuis que je suis ici j'ai vu changer le Règlement. Par la suite, ces changements ont dû à leur tour être reconsidérés car ils étaient devenus périmés. C'est, je pense, un phénomène naturel, une de ces choses inévitables. Cependant, je voudrais passer en revue ce qui est exactement arrivé en 1955. J'étais ici à l'époque. Bien peu d'entre les députés ici présents étaient là. Le solliciteur général s'en souviendra et j'espère qu'il m'écouter attentivement car je suis sûr qu'il devra convenir que tout ce que je dis est exact.

En 1953, après les élections du 10 août, on a institué un comité spécial pour examiner, étudier, évaluer et recommander des modifications au Règlement. Ce comité a siégé environ deux ans. Il a tenu de fréquentes réunions. Notre parti était alors dans l'opposition. Je me souviens très bien que des membres de notre parti sont revenus en caucus pour déclarer qu'ils cherchaient, avec des membres du gouvernement qui siégeaient au comité, à négocier et à collaborer pour être à même, par la suite, d'élaborer une recommandation unanime. L'honorable E. Davie Fulton représentait notre parti au sein du comité. Je me